

**SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE -S.P.A.F.-**  
**Moulin d'Anguitard (mairie)**  
**86360- CHASSENEUIL DU POITOU**

Poitiers le 15 aout 2023

Amies poétesses, amis poètes, bonjour

À ce jour, je vous envoie le règlement du concours régional qui sera clos **le 15 février 2024** le cachet de la poste faisant foi (tout courrier arrivant après le 15 sera refusé)... alors attention à la date.

**Ce concours est ouvert à tous**  
**du 15 septembre 2023 au 15 février 2024**

Petit rappel pour les adhérents ; la cotisation est inchangée, à savoir :

adhésion plus abonnement = 40 euros

adhésion simple sans la revue = 24 euros

L'abonnement à la revue permet de recevoir trois fois par an, notre revue nationale ART ET POÉSIE

L'adhésion vous donne le droit de participer aux concours ouverts sur les délégations, de participer au concours national de la SPAF, et pour les artistes peintres, au concours international artistique.

L'adhésion vous permet également de pouvoir participer sur les manifestations organisées par les délégations.

Vérifier votre date d'expiration afin d'éviter la rupture dans les numéros de votre revue.

Vous pouvez m'envoyer votre chèque à l'ordre de la SPAF, à l'adresse de la déléguée : Arlette PROUST ABBES  
20 rue Charles Lindbergh - 86000 POITIERS

Je rappelle également, que si vous souhaitez adhérer en résidant en Nouvelle Aquitaine, votre adhésion doit être adressée à la déléguée, dans le cas contraire adhérer au national.

Précisez si vous êtes toujours adhérents, cela permet de mettre à jour le fichier (ce dont on ne pense pas toujours).

Je vous rappelle que lors de votre renouvellement, vous avez droit à un poème gratuit dans la revue, alors n'oubliez pas de me le joindre avec votre paiement.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer au cours de l'année, je vous souhaite une belle année poétique faite de rencontres, de découvertes, d'amitié et de réussites littéraires.

Votre déléguée  
A.PROUST ABBES

**RÈGLEMENT DU CONCOURS RÉGIONAL OUVERT DU  
15 SEPTEMBRE 2023 AU 15 FEVRIER 2024  
la date de remise des prix vous sera adressée ultérieurement.**

**ATTENTION (lire attentivement) - avis aux participants.**

**Ceux-ci ne pourront participer en sus du prix régional qu'à QUATRE PRIX, au choix du candidat.**

**SANS participer au prix régional, vous pourrez alors participer à cinq prix seulement...**

Les manuscrits devront parvenir en **CINQ EXEMPLAIRES** tapés à l'ordinateur de préférence (écrits à la main lisiblement ils seront acceptés), avec **EN HAUT A GAUCHE**, le nom et le numéro du prix choisi.

Pour sauvegarder l'anonymat : mettre un code avec minimum 2 lettres et 3 chiffres **EN HAUT À DROITE** de la page (ex : AP318).

REPRODUIRE CE CODE avec : NOM, PRÉNOM, ADRESSE, numéro de téléphone et mail sur une feuille blanche sur laquelle sera noté les titres de poèmes auquel vous participez, et tout ceci sera mis dans une enveloppe cachetée avec le paiement. Joindre une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse, au tarif officiel, pour l'envoi des résultats.

Le montant de la participation est fixée à 12 euros par prix (gratuit pour les jeunes, les chômeurs).

**NE PAS PRÉSENTER** les mêmes poèmes d'une année sur l'autre (qui se verrait être refusé).

Attention également à respecter le thème, le nombre de vers (pas plus de 30 vers)

Enfin, pour non respect du règlement, incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

**MANUSCRITS ET FONDS SONT À ENVOYER :**

Arlette PROUST ABBES, 20 rue Charles Lindbergh - 86000 POITIERS

Le chèque sera libellé à l'ordre de la SPAF

Pour les participants extérieurs à la France, voici le code IBAN :

FR76 1940 6000 3800 0686 5200 862 et le code BIC : AGRIFRPP894

Les décisions du jury sont sans appel :

le jury s'accorde le droit de ne pas décerner de prix, si la valeur des textes est jugée rudimentaire.

Les envois ne seront pas rendus. Sauf dans le cas du prix du recueil (si vous souhaitez reprendre le recueil primé, veuillez me l'indiquer, à préciser qu'un exemplaire est conservé à la maison du poète pour archive), les manuscrits non conformes seront écartés.

Les textes primés, ne seront pas retournés.

Les prix seront remis lors du FESTIVAL DE POÉSIE (le lieu et la date vous seront transmis ultérieurement).

Votre présence est **INDISPENSABLE**, (aucun prix ne sera envoyé par la poste - seul le diplôme).

Votre absence sauf cas de force majeure (justificatif à fournir).

Pensez également à vous faire représenter.

Le palmarès vous sera adressé courant mars.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter :

05.49.52.67.87

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT...**

**CONCOURS RÉGIONAL DE POÉSIE-SPAF NOUVELLE AQUITAINE**

### **1.GRAND PRIX RÉGIONAL - PRIX DU RECUEIL**

ÊTRE ADHÉRENT À JOUR DE SES COTISATIONS (IMPÉRATIF)

Un manuscrit avec un titre comprenant 10 POÈMES INÉDITS en poésie classique.

Je rappelle que vous ne pouvez y participer que tout les deux ans.

### **2.PRIX DE LA VILLE DE CHASSENEUIL DU POITOU**

prix décerné par la mairie

ouvert à tous.

Est demandé soit une nouvelle, un conte, un poème en forme libre ou classique qui dépeint cette jolie commune, ses habitants, son histoire, une anecdote.

Et cela peut être du SLAM.

### **3.PRIX DE LA FONTAINE (sujet libre)**

une fable n'excédant pas une page

### **4.PRIX DE LA VENDÉE**

un poème en forme classique sur le thème de la Vendée touristique (ses sites, ses curiosités, ses ballades)

### **5.PRIX JACQUES CARTIER**

un poème classique sur le thème du voyage, de l'aventure

### **6.PRIX VÉNUS**

un sonnet qui parle de la femme

### **7.PRIX DE L'HUMOUR**

un texte humoristique (forme non imposée)

### **8.PRIX DU MEILLEUR SLAM**

### **9.PRIX DU HAÏKU**

5 à 6 haïkus vous est demandé

### **10.PRIX DE LA DÉLÉGUÉE (adhésion obligatoire)**

forme libre - ou classique - fournir un poème dont le premier vers commence par ses mots «**hier, la nuit d'été qui nous prêtait...**»

**Pour les jeunes souhaitant participer, n'oubliez pas d'indiquer également votre date de naissance.et la signature de vos parents**

**Prix spécial jeunes – gratuit -**  
**s'adresse aux élèves de CE1- CE2- CM1- CM2**

la forme et le sujet sont libres.

le sujet libre peut parler des saisons, du quotidien et de bien d'autres sujets.

Il peut s'agir d'un poème, d'une nouvelle, d'une histoire.

les poèmes proposés seront soit un travail en commun d'une classe, soit individuel.  
tout poème sera récompensé.

**-SECTION JEUNES-**

**\*élèves des collèges 6èmes et 5èmes**

**\*élèves des collèges 4èmes et 3èmes**

**\*élèves des lycées 2èmes et 1ères terminales-**

\*chaque participant pourra présenter une poésie en 4 exemplaires, de préférence tapées à l'ordinateur, sur une feuille format 21/29,7

**Les poèmes écrits à la main, lisibles, sont acceptés**

**\*le sujet sera libre**, au choix une nouvelle parlant des saisons, ou un poème en forme libre- la poésie classique étant acceptée.

le slam est accepté.

Pour la section concernant les lycées, le poème proposé sera soit une œuvre individuelle, soit une œuvre par équipe, soit une œuvre collective.

au cas où des enseignants travaillent sur des poètes particuliers, un travail de groupe, ils devront joindre le nom des poètes, pour permettre aux membres de la SPAF d'expliquer aux personnes présentes lors de la remise des prix, tout le travail fait en amont par les enseignants.

l'établissement devra joindre sur une feuille à part, le nom, prénom et adresse personnelle de tous les participants pour que la SPAF puisse envoyer à chaque famille les résultats du concours ainsi que la date de remise des prix.

\*les participants devront mentionner comme dit dans le règlement, **en haut et à gauche de la feuille, leur nom, prénom, et établissement concerné.**

\*joindre une enveloppe timbrée avec leur nom, adresse ou établissement concerné.

il sera demandé aux parents d'apposer leur signature avec la mention «pour autorisation» pour les enfants mineurs.